



SAS SOREMA
2, rue de l'Aujardière - Z.A. Parc V
49280 ST CHRISTOPHE DU BOIS (France)
Tél: +33 (0)2 41 62 30 29

E-mail : info@sorema.com / Web : www.sorema.com

FACTURE N°: F2502-00041

DATE : 14/02/2025

Adresse de livraison :

ETS GEVREY-MARCILLOU
BD DU QUERCY

19500 MEYSSAC -

Adresse de facturation :

ETS GEVREY-MARCILLOU
BD DU QUERCY

19500 - MEYSSAC - France

TVA intracom. :
Code client : GEVREYM / 41104024
Tél client : +33 (0)5 55 25 40 55
Représentant : THOMAS BIZON

CODE ARTICLE	DESIGNATION	QTE	UNITE	P.U. NET	TOTAL NET
preaco-303030	REF CLIENT : V/CDE DU 13/02/25 FOURNITURE D'UN REFROIDISSEUR D'EAU MONTANT TOTAL HT = 2434,90 € - AR25-00336 Acompte 100 % à la commande	1	U	2 434,90	2 434,90

Mode de règlement et échéance

100,00% Acompte à la commande : 14 / 02 / 2025

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1790 6000 3227 4162 3200 078 AGRIFRPP879
Attention ! Changement de nos coordonnées bancaires.

L'acceptation de nos propositions comporte celle de nos conditions générales de vente.
Indemnité de recouvrement en cas de retard de paiement, min. 40€.
TVA sur les débits.
Conformément à la loi 2008-776 du 04/08/2008, une pénalité pourra être appliquée pour tout retard de paiement, calculée à 3 fois le taux légal.

Montant HT : 2 434,90 €

TVA (20,0%) : 486,98 €
Montant TTC : 2 921,88 €

Net à payer : 2 921,88 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTES – SOREMA

Article 1 – Objet et champ d'application Toute commande d'appareils, de pièces détachées et de matériels (ci-après « Produits ») implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de la société SOREMA, SAS sise Zone Industrielle Sud-Ouest – Boulevard du Cormier - 49300 CHOLET, immatriculée sous le numéro 340 327 923 RCS ANGERS (ci-après « Vendeur ») et dans les limites prévues aux présentes. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de Produits sauf accord préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. Elles s'appliquent également aux locations des Produits, sauf clauses manifestement incompatibles. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 2 – Propriété intellectuelle : Tous les documents techniques remis au client demeurent la propriété exclusive du Vendeur, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents. Le client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Vendeur et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 3 – Commande de Produits : Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les Produits du Vendeur, et accepté par ce dernier par un accusé de réception récapitulant les éléments de la commande, accompagné du paiement d'un acompte prévu à l'article 6.1 ou sur le bon de commande ou sur le devis. Les termes de l'accusé de réception non contestés dans les 48 heures délimitent définitivement la commande. Les commandes transmises au Vendeur sont irrévocables pour le client, sauf acceptation du Vendeur. Dès lors, toute annulation entraîne indemnisation au profit du Vendeur, ce dernier se réservant le droit, à titre d'indemnité, de conserver l'acompte le cas échéant, ce qui est accepté par le client. Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande ne pourra être prise en compte par le Vendeur que si la demande est faite par écrit, et au plus tard 8 jours après réception par le Vendeur de la commande initiale. En cas de modification de la commande par le client, le Vendeur sera délié des délais convenus pour son exécution. Il appartient toujours au client de s'assurer que les caractéristiques du matériel proposé correspondent bien à ses besoins tant sur le plan des performances qu'en ce qui concerne les possibilités de mise en œuvre, et ce, même lorsque la sélection du matériel est faite par le Vendeur sur la base des renseignements fournis par le client (y compris installateurs, intégrateurs ou distributeurs), le Vendeur n'assume aucune responsabilité pour les erreurs pouvant résulter de données inexactes, peu précises ou incomplètes fournies par le client.

Article 4 - Livraison - Installation

4.1. Les délais d'exécution figurant dans une commande ne sont acceptés par le Vendeur que sous les conditions suivantes : respect par le client des conditions de paiement et de versement des acomptes, fourniture à temps des spécifications techniques, absence de retard dans les études ou travaux préparatoires, absence de cas de force majeure. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs (pour les Produits non fabriqués entièrement par le Vendeur) et de l'ordre d'arrivée des commandes. Le Vendeur s'efforce de respecter les délais de livraison qu'il indique à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf cas de force majeure ou de circonstances hors de son contrôle. La livraison est réputée effectuée par simple mise à disposition des Produits à l'usine du Vendeur située à CHOLET, le transport étant, sauf spécifications contraires, à la charge du client (EXW). Les retards de livraison par rapport aux délais indicatifs initialement prévus ne peuvent donner lieu à aucune indemnité ou pénalité, ni motiver l'annulation de la commande. Le client accepte que la présente clause 4.1 s'applique même en présence d'une clause dérogatoire donnant priorité aux conditions générales d'achat du client.

4.2. Risques : Le transfert des risques sur les Produits vendus par le Vendeur s'effectue à la remise des produits au transporteur, en usine à CHOLET. Le client souscrit une assurance spécifique afin de couvrir les pertes, dommages et sinistres susceptibles d'être causés aux par les matériels à compter de la mise à disposition et jusqu'à l'achèvement de l'installation.

4.3 Transport : toutes les opérations de chargement, manutention, assurance, transport, douane et déchargement sont à la charge du client. Il appartient au client, en cas d'anomalie ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves auprès du transporteur. Tout Produit n'ayant pas fait l'objet de réserve par LRAR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L 133-3 du code de commerce français, et dont copie sera adressée simultanément au Vendeur, sera considéré comme accepté par le client. En cas de retard dans l'expédition du Produit pour une cause extérieure au Vendeur, le Produit sera stocké et, le cas échéant, manutentionné, aux frais et risques du client. Les frais de magasinage donneront lieu à facturation du client à hauteur de 50 € par semaine commencée à compter de la date de départ prévu. Le magasinage ne saurait excéder une durée de 4 semaines.

4.4 Réception – Vices apparents : Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur (article 4.3), en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les Produits livrés, ne sera acceptée par le Vendeur que si elle est effectuée par LRAR, dans le délai de 3 jours prévu à l'article 4.3. Aucun retour de Produits ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit du Vendeur, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique. Les frais de retour ne seront à la charge du Vendeur que dans le cas où un vice apparent ou des manquants, sont effectivement constatés par ce dernier ou son mandataire. Seul le transporteur choisi par le Vendeur est habilité à effectuer le retour des Produits concernés. Lorsqu'après un contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par le Vendeur ou son mandataire, le client ne pourra demander au Vendeur que le remplacement des Produits non conformes, et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celui-ci, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

4.5 Installation : Le client est seul responsable de l'installation sauf lorsque la confirmation de commande prévoit l'installation par le Vendeur (hors weekend et aux heures normales de travail du Vendeur). Dans ce dernier cas, le client est tenu de rendre le lieu d'installation accessible, d'obtenir toutes autorisations nécessaires, d'effectuer les branchements et approvisionnements en fluides et en électricité ainsi que toutes les mises en conformité avec les règles de sécurité, en ce compris l'installation d'un dispositif de séparation permettant, après arrêt, d'isoler les machines de leur source d'énergie électrique avant toute intervention de nettoyage, entretien et réparation, ainsi que toutes les règles de sécurité, notamment celles prescrites par le code du travail local. Le Vendeur n'est assujéti à aucun compte prorata de chantier, notwithstanding toute clause contraire insérée dans tout autre document. Lors de l'installation du Produit par le Vendeur, un procès-verbal de réception est établi et signé par le Vendeur et le client. En cas de défaut n'entravant pas le fonctionnement du Produit, le client ne pourra pas refuser de prononcer la réception. En cas de graves défauts constatés, un technicien diligent par le Vendeur interviendra dans les plus brefs délais. La réception sera réputée acquiescée si le Procès-Verbal de réception n'a pu être établi pour une cause non imputable au Vendeur. Le client fait son affaire personnelle du respect des dispositions légales concernant la prévention des fuites de fluides frigorigènes dans les équipements frigorigènes.

4.6 Suspension des livraisons : En cas de non paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée infructueuse dans les 72 heures, le Vendeur se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

Article 5 – Tarif – Prix

5.1 Tarif : Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment, après information préalable. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

5.2 Prix : Les prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande ou par le devis s'il s'agit d'un produit spécifique. Par dérogation, toute livraison comportant un délai de fabrication supérieur à 2 mois sera comblé selon la formule de révision de prix figurant aux conditions particulières de vente du Produit concerné. Les prix s'entendent toujours départ usine (EXW) hors taxes, et non emballés (sauf pour produits standards du tarif avec emballage palette bois + carton) sauf accord préalable express du Vendeur.

Ils sont calculés nets, sans escompte, et ne comprennent pas le déchargement, l'installation, le branchement eau et électricité, ni les frais de contrôles industriels de sécurité ou de respect des normes qui seraient effectués par un organisme tiers ou ceux nécessaires à des modifications liées à une insuffisance de puissance des aménagements d'énergie, de pression et débit des fluides, de tirage ou de capacité d'évacuation ou à tous dispositifs spécifiques à d'autres pays que la France. Pour les prix spécifiés par quantité, toute commande portant sur une quantité moindre entraîne une modification du prix indiqué.

Article 6 – Modalités de paiement :

6.1. En l'absence de tout autre accord contractuel, les paiements devront être réalisés en euros sur la base des conditions ci-après : 30% du prix à la réception de la commande ; le solde du prix au moment de la mise à disposition du Produit avant enlèvement. En cas de vente avec exonération de TVA, le client fournira au Vendeur les justifications de sortie des Produits du territoire français ou de l'Union Européenne.

6.2. Tout montant TTC non payé à l'échéance donnera lieu au paiement de pénalités fixées à un taux de 15 % ainsi qu'au paiement d'une indemnité de 40 €, le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et immédiatement. En cas de retard de paiement supérieur à 10 jours, le Vendeur sera en droit de cesser les travaux jusqu'au paiement. Tout recouvrement par voie judiciaire entraîne une majoration de 15 % du montant non payé, indépendamment des intérêts de retard.

Article 7 – Réserve de propriété : Le transfert de propriété des Produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L 624-16 du code de commerce français. Le client est en droit de revendre les Produits livrés au cours d'affaires ordinaires ; cependant il cède d'ores et déjà toutes les créances qui résultent de la revente à hauteur du prix d'achat TTC conclu entre le Vendeur et le client. Le client prendra toutes les mesures afin d'assurer l'identification des Produits du Vendeur dans ses locaux avant complet paiement des sommes dues, et s'oblige à informer le Vendeur de toute saisie ou autre mesure conservatoire prises sur le Produit avant le transfert de propriété. La présente clause n'empêche pas que les risques des Produits soient transférés au client dès leur transport conformément au point 4.2.

Article 8 – Garantie des vices cachés et de non-conformité

8.1 Non-conformité : Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le client plus de 20 jours après la livraison des Produits. Après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer la non-conformité des Produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement engagée par le Vendeur. A défaut de respect de ces conditions, la responsabilité du Vendeur vis-à-vis du client, à raison d'un défaut de conformité, ne pourra être mise en cause.

8.2 Vices cachés : Le client étant un professionnel, le vice caché s'entend d'un défaut de réalisation du Produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par le client avant son utilisation. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et le client est réputé avoir reçu toutes les informations techniques relatives aux Produits. La garantie des vices cachés cesse de plein droit dès lors que le client n'a pas averti le Vendeur du vice allégué dans un délai de 20 jours francs à partir de sa découverte et au plus tard dans l'année de la livraison.

Article 9 – Garantie du Vendeur : Les Produits sont garantis un an à compter de leur livraison, cette durée est ramenée à 6 mois pour les Produits d'occasion. Les Produits, sauf indications contraires, ne sont pas prévus pour un usage sous atmosphère explosive.

Article 10 – Objet - Exclusions – Limitations de Garantie

Les garanties stipulées ci-dessus ne s'appliquent qu'aux Produits qui sont devenus régulièrement la propriété du client. Elles sont exclues dès lors qu'il a été fait usage des Produits dans des conditions d'utilisation et de performances non prévues. Les garanties sont strictement limitées au remplacement ou remise en état des pièces retournées au Vendeur en port payé et reconnues défectueuses par ce dernier, hors frais de main d'œuvre, de déplacement et de port, et à l'exclusion de toute autre indemnité, notamment en cas de dégradation de produits alimentaires ou autres qui résulteraient d'une défectuosité du Produit. Elles ne s'appliquent pas aux remplacements et aux réparations qui résulteraient de l'usure normale des Produits ou moteurs, de détérioration ou d'accidents provenant de négligence, défaut de surveillance, d'entretien ou d'installation et/ou d'utilisation défectueuses des Produits, ou qui feraient suite à l'intervention sur le Produit d'un tiers non autorisé par le Vendeur. Tout Produit détérioré par une erreur de branchement, absence et/ou insuffisance de protection contre les variations de tension ou contre les surcharges au mépris de la réglementation d'EDF n'est pas garanti. De même, le Vendeur ne garantit pas la corrosion anormale des Produits, notamment lorsqu'elle est due à l'agressivité des fluides circulant dans les Produits.

Le client accepte que les articles 8, 9 et 10 s'appliquent même en présence d'une clause dérogatoire donnant priorité aux conditions générales d'achat du client.

Article 11 – Réparations : Toute réparation du Produit ne peut intervenir qu'après expédition port payé du Produit à l'adresse du Vendeur à CHOLET, expertise de ce dernier, devis et acceptation écrits de ce dernier par le client. Le matériel réparé est réexpédié au client en port dû.

Article 12 – Retour du Produit / fin de vie : Le Produit ne peut en aucun cas être retourné au Vendeur sans son accord préalable. Tout avoir faisant suite à une reprise du Produit retourné immédiatement après sa livraison fera l'objet d'une réfaction forfaitaire de 10 % sur la base du prix de vente avec un minimum de 50 € afin de tenir compte des dommages causés, frais de remise en stock, charges administratives diverses etc... Les Produits sont retournés aux frais et risques du client et doivent être retournés en parfait état de conservation, dans leur emballage d'origine et ne pas avoir fait l'objet d'un démontage ou d'une utilisation. Le recyclage ou l'élimination des Produits en fin de vie sont à la charge exclusive du client.

Article 13 - Force majeure : Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient valablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant le Vendeur de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie de son personnel ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les barrages routiers, grèves ou rupture d'approvisionnement en énergie, la survenance d'événements sociaux, politiques, économiques ou techniques entravant la marche des usines ou leur approvisionnement en énergie ou en matières premières. Dans de telles circonstances, le Vendeur préviendra le client par écrit, y compris par télécopie ou courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si le cas de force majeure ou le cas fortuit a une durée d'existence supérieure à 60 jours à compter de sa notification et si les parties ne sont pas parvenues à adapter le contrat aux circonstances nouvelles nées de la force majeure ou du cas fortuit, le contrat pourra être résilié à la diligence de l'une des parties par simple notification adressée à l'autre partie, sans indemnité, prévus ou formalité judiciaire.

Article 14 – Attribution de juridiction – Droit applicable : Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et contrats subséquents, sera porté devant le tribunal de commerce d'Angers. Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit.

Article 15 – Renonciation : Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 16 – Langage : La langue des présentes conditions est le français. Toute traduction en une ou plusieurs langues même revêtue de la signature des parties n'aurait aucune valeur probante. En cas de contestation, seule la version française fera foi.

Article 17 – Clause relative aux données personnelles :

Les informations personnelles collectées par l'entreprise via le devis ou la commande (ex : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique, téléphone, coordonnées bancaires...) sont enregistrées dans son fichier de clients et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client et le traitement des commandes, prévention des impayés, prospection, etc. Les informations personnelles, dont la collecte est indispensable à la bonne exécution de la commande, sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 3 ans à partir de la fin des relations commerciales avec ledit client, sauf si le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution des tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés, ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable au 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le service comptabilité au 02 41.62.24.82 ou par mail à l'adresse : compta@sorema.com

Dans le cas où le client ne souhaiterait pas/plus recevoir des messages promotionnels et invitations via courrier électroniques, appels téléphoniques et courrier postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son choix lors de la finalisation de son devis ou commande, de modifier son choix en contactant l'entreprise dans les conditions évoquées ci-avant. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leurs coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation, à l'entreprise par des tiers, à des fins de prospection commerciale.

Le client, peu à tout moment, revenir sur son consentement.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr)

« Souhaitez-vous recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, appels téléphoniques ou courriers postaux) ? » ☐ Oui - ☐ Non

« Lu et approuvé »
Date et signature